

Pour au Jour'd'hui

NEWSLETTER
NOVEMBRE 2008
N° 15



CALENDRIER NA

● Prochaine ASR :

le samedi 1^{er} novembre 2008 : de 10h à 18h
1 bis, rue Gutenberg 93100 Montreuil sous Bois

● EDM :

du 26 au 29 mars 2009

ANNONCES AUX GROUPES

● Maison d'arrêt de Bois d'Arcy :

ouverture réunion
H&I au mois
de septembre.
Besoin urgent
de marraines
et de parrains.

● **La vie de Château :** 49 avenue des Vacquerie
Château Thierry, tient désormais sa réunion
le Vendredi à 20h30 Format inchangé. Le groupe
reçoit Bucy tous les troisièmes Vendredis
de chaque mois. Très actif en IP locale.
Grand besoin de serveurs. Le groupe a besoin
d'aide, il souhaite être jumelé avec un groupe
parisien. Contact du serveur Bruno

SOMMAIRE

● **PAGE 1 :** Calendrier NA — Annonces aux groupes ● **PAGE 2 :** Nouvelles des groupes
● **PAGE 3/4 :** Appel à serveurs ● **PAGE 5/9 :** Zoom ● **PAGE 10 :** Évènements ● **PAGE 11 :**
Sujets de réflexion ● **PAGE 12 :** Informations



ILE DE France

OUVERTURE

- **Paris75011**

Mercredi 20h00
8, rue du Général 75011 Paris
Métro Saint Ambroise ou Saint Maur

- **Villejuif**

Vendredi 20h00
12, avenue Paul Vaillant Couturier
94800 Villejuif
Métro Paul Vaillant Couturier
Ci Hôpital Paul Brousse - Bâtiment
Gallilée - Centre d'addictologie
Albatros

PROVINCE

OUVERTURE

- **Strasbourg**

Jeudi à 20h
au centre socioculturel de Neudorf,
place de Neufeld.
Bus : Ligne 14 - 24 arrêt Mulhouse -
arrêt Neudorf Marché

- **Saint Nazaire**

Mardi 20h00
20, rue Jean Mansard
La réunion n'a lieu que les premiers
et troisieme mardi de chaque mois.

- **Lyon :**

jeudi à 20h30
5 rue Griffon.

- **Nantes**

Dimanche 13h00
21, allée Baco
Rez de Chaussée, salle A
Tram Hôtel Dieu
Cette réunion réservée aux femmes
ne se tient que le deuxième
dimanche de chaque mois

COMITES

SCIP : recherche
Coordinateur, trésorier
et littérature suppléant

Comité publication :
Recherche coordinateur
et trésorier suppléant

**Comité
Marchandises :** Besoin
urgent de serviteurs
notamment en trésorerie

**Comité Hôpitaux et
Inst. :** Parrain Bus M du
Monde, Parrain Limeil-
Brevannes, Co-parrain F.
Widal, Secrétaire et sup.,
Parrain et co-parrain
Justice Prison et
Trésorier sup.

ASL Paris Ouest :
Suppléant trésorier,
secrétaire suppléant,
café suppléant.



ASL Est :
RSL suppléant,
Trésorier suppléant
et Secrétaire suppléant

ASR : coordinateur
(trice) sup, trésorier
(ière) sup, délégué
régional sup
ET SURTOUT
Secrétaire et son sup

GROUPES

MARSEILLE

- **Mercredi 19 h 00**
« Clean au perrier »
Recherche un trésorier
et toutes les
suppléances.

PARIS

- **Lundi 12 h 00**
« Comme un lundi »
Titulaires clés, littérature,
RSG et toutes les
suppléances
- **Lundi 19 h 30**
« Vivre Aujourd'hui »
Secrétaire suppléant
Trésorier titulaire
et RSG suppléant.
- **Lundi 19 h 30**
Saint Charles :
Titulaire clefs et
suppléance IP.



• **Lundi 20 h 00**

Hommes

RSG titulaire et suppléant ainsi que secrétaire et littérature suppléant.

• **Mardi 12 h 15**

« **Un jour meilleur** »

RSG + toutes les suppléances.

• **Mardi**

« **Comment et pourquoi ?** »

RSG + toutes les suppléances.

• **Mardi 20 h 00**

« **Ensemble nous pouvons** »

Suppléance trésorerie.

• **Mercredi 12 h 30.**
« **Dans la solution** »

Suppléances : RSG, secrétaire, littérature et café.

• **Mercredi 20 h 00**

« **12 dans le 13** »

Titulaire café, suppléances café RSG, Secrétaire et trésorerie.

• **Mercredi 19 h 30**

Barbés

Toutes les suppléances. Le groupe a changé de nom (ex Montmartre).

• **Mercredi 19 h 30**

« **Les Hauts de Belleville** »

Toutes les suppléances.

• **Jeudi 12 h 00**

« **Canal Rétablissement** »

Titulaire littérature et toutes les suppléances.

• **Jeudi 12 h 00**

« **La pensée du jour** »

Titulaire littérature et toutes les suppléances.

• **Jeudi 12 h 30**

« **Nouveau départ** »

Titulaire trésorier, suppléances RSG et trésorier.

• **Vendredi 12 h 15**

« **Les 12 à midi** »

Toutes les suppléances.

• **Vendredi 12 h 30**

« **Juste milieu** »

Tous les services - hors secrétaire et trésorier - sont à pourvoir.

• **Vendredi 19 h 00**

« **Gare aux récifs** »

Manque de serviteurs.

• **Samedi 20 heures**

« **Plus jamais seul** »

Suppléance RSG.

• **Samedi 12 h 30**

« **Etape par étape** »

RSG titulaire et toutes les suppléances.

compte-rendu de

**l'atelier de travail
du 4 octobre 2008**

proposé par les ASL parisiennes.

Lieu : « **Maison des Associations du 11ème** » 8 rue du Général Renault Paris 11ème. 28 dépendants ont participé à cet atelier dont 9 groupes parisiens. Cet atelier est organisé par les ASL de Paris.

Il succède au précédent atelier du 12 juillet à la sourdière reprenant le thème déjà abordé en juillet : la création de sous-comités IP et H&I locaux au sein des ASL parisiennes.

En utilisant à nouveau l'outil de planification, Son objectif est de répondre aux questions :

1-Quelles seraient les tâches et missions des sous-comités des asl parisiennes ?

2-Comment réaliser ces objectifs ?

Des tables rondes sont organisées avec des petits groupes autour d'une même réflexion. Ils devront en quelques minutes émettre une conscience de groupe

Les participants sont répartis en trois groupes. Les serviteurs des ASL font partie intégrante des groupes de travail. Chaque groupe désigne un modérateur, un secrétaire et un orateur.



14 h 00 : Accueil des participants et approbation de l'ordre du jour.

14 h 30 : Ouverture de l'atelier avec la lecture du premier concept de service.

Intervention du coordinateur du comité IP :

Il débute par un constat : Une bonne implantation des S/comités en province, à contrario des difficultés et du peu d'enthousiasme dans l'action de notre fraternité parisienne en ce qui concerne l'IP locale.

En ce qui concerne le dynamisme des sous-comités IP en province, il répond à une urgence et à une nécessité.

Le coordinateur IRP nous rappelle les 3 missions principales du comité :

1- Mener à bien toutes les actions de promotion de notre fraternité face aux administrations, notamment une reconnaissance sur le plan national. Une démarche d'agrément auprès du ministère est en cours.

Le comité est également très actif en direction de l'administration pénitentiaire. NA doit être un partenaire auprès de la magistrature et doit pouvoir, comme dans d'autres fraternités, être choisi comme alternative de peines par injonctions aux toxicomanes condamnés,

2- Promouvoir NA par les moyens de communications et de diffusion existants, TV, presse, radio, internet, panneaux publicitaires, parutions administratives.

3- Développement des outils de communication ; PowerPoint via le site NA (intranet), Adaptation du texte « NA une ressource dans notre commu-

nauté » Formation de serveurs pour IP appuyé sur l'expérience anglaise.

Le manque de moyens humains est récurrent, quatre membres composent le comité IRP, cette structure n'a pas de trésorier, elle n'a pas d'existence légale ! Intervention d'un représentant du groupe « Pompidou ». L'expérience de ce groupe démontre qu'à Paris Les IP locales peuvent être menées avec enthousiasme et succès !

15 h 00 : La RSL de l'ASL Paris-Ouest nous fait le compte rendu du précédent atelier de service en juillet à la Sourdière.

16 h 50 : recherche de solutions (en s'appuyant sur l'outil de planification)

(Rappel) Des petits groupes sont formés autour d'une même réflexion. Ils doivent quelques minutes émettre des consciences de groupes. Les participants sont répartis en trois groupes. Les serveurs des ASL font partie intégrante des groupes de travail. Chaque groupe désigne un modérateur, un secrétaire et un orateur.

Quelles seraient les tâches et missions des sous-comités des asl parisiennes ?

- Rendre visite aux groupes régulièrement pour les motiver à l'IP. (9)
- Aider les groupes à cibler les lieux d'intervention. (3)
- Etre disponible pour accompagner les groupes pendant les IP. (2)
- Répertoire l'action et faire l'interface avec le comité régional, coordonner les actions existantes et informer les groupes du résultat. (14)
- Faire connaître NA. (0)

- Responsabiliser les groupes et les dépendants pour leur propre rétablissement. (0)
- Les groupes font ressortir les buts que l'on souhaite atteindre.
- (Entre parenthèses le nombre de voix obtenues par thème)

Deux propositions ont émergé :

- Répertoire l'action et faire l'interface avec le comité régional, coordonner les actions existantes et informer les groupes du résultat. (14)
- Rendre visite aux groupes régulièrement pour les motiver à l'IP. (9)

Comment réaliser ces objectifs.

Deux groupes répondront à la 1^{re} proposition et deux autres à la seconde

1^{er} Groupe :

- Rendre visite aux groupes régulièrement pour les motiver à l'IP.
- Que le sous-comité répertorie les groupes avec les dates de leurs réunions de service et leur rendre visite à ce moment là. (13)
- Le sous-comité propose ses services lors des ASL. (10)
- Aller rendre visite aux groupes qui ne participent pas aux ASL, pour relancer le mouvement. (5)

2^e Groupe :

- Répertoire l'action et faire l'interface avec le comité régional, coordonner les actions existantes et informer les groupes du résultat.
- Contacter les groupes et faire un point des membres « ressources » pouvant donner une expérience IP dans ces groupes. (7)
- Editer un bulletin ou un compte rendu sur les actions IP/HetI, et leurs résultats à l'intention des groupes des ASL et du comité régional. (12)
- Que le secrétaire ou RSG du groupe qui a fait une action IP en informe le sous-comité. (4)
- Que le coordinateur et référent soit présent lors des ASL pour faire le lien entre les groupes, le sous-comité et l'IRP. (7)

(Entre parenthèses le nombre de voix obtenues par thème)

17 h 30 : Espace-débat.

- Difficultés sur la mise en place concrète de sous-comités.
- Moyen humain trop faible.
- Beaucoup de postes de service non pourvus en groupes et en comités.
- Comment générer l'envie de s'investir dans le service ?
- trop de document ? il faut privilégier le contact humain ! NA tradition orale.
- Peu de présence aux ateliers de service.

En conclusion, cet atelier, peu fréquenté, nous indique qu'il est urgent de susciter au sein de NA l'envie de s'investir dans le service. Pourquoi mener de nouvelles actions si personne ne veut s'y investir.

Il ressort de cet atelier que la création de sous-comités IP et HetI au sein des ASL parisiennes n'est peut-être pas la solution.

Faites ressortir de vos consciences de groupes ; idées et suggestions pour trouver des moyens de prendre en charge la transmission du message NA, localement.

Merci à tous pour votre présence ASL Paris-Ouest et Paris-Est.



L'agrément pour une association et pour NA

Qu'est-ce qu'une association agréée ?

De nombreuses dispositions législatives et réglementaires règlent les rapports entre les associations et l'administration.

La forme la plus fréquente est l'agrément que les associations peuvent obtenir pour exercer certaines activités réglementées ou pour participer à certaines missions qui répondent à un intérêt général.

Un agrément, pour quoi faire ?

La loi du 4 mars 2002 renforce la représentation des usagers dans de nombreuses instances de conciliation, de gestion ou d'orientation générale des établissements de soins et institutions du système de santé publique. En contrepartie, les asso-

ciations qui représentent les usagers et les malades dans ces institutions de santé publique sont soumises à certaines conditions : Elles peuvent être agréées si elles justifient pour les 3 années précédant la demande d'agrément :

- de l'exercice d'une activité effective et publique en vue de la défense des droits des personnes malades et des usagers du système de santé ainsi que d'un fonctionnement conforme à leur statut ;
- de la transparence de leur gestion ;
- de leur représentativité ;
- de leur indépendance.

C'est la Commission nationale d'agrément (loi du 9 août 2004) qui apprécie ces conditions et donne un avis au ministre chargé de la santé (niveau national) ou aux préfets de régions (niveau régional). Ces autorités prononceront alors l'agrément ou le refus d'agrément pour 5 ans. Le refus d'agrément est motivé.

L'agrément est accordé par décision de l'autorité administrative habilitée (selon les cas, il peut s'agir du ministre, du préfet ou d'une commission spéciale, etc...) ; il peut être suspendu ou retiré par cette même autorité si l'association cesse de remplir les conditions ou si elle ne respecte plus ses obligations.

Quelques associations ou unions nationales agréées pour une période de 5 ans : UNAFAM, Cutis laxa internationale, FFGP (maladie de parkinson), UNAF, FNAP-Psy, AIDES, ARS (sclérose latérale Amyotrophique), ADMD (droit de mourir dans la dignité), AFGS (Gougerot-Sjogren), vaincre la mucoviscidose, APF (paralysés), LIEN (infections nosocomiales), FNATH (accidentés du travail et handicapés), Grandir, ASUD, Association Mouvement vie libre...

L'expérience du groupe parisien de l'Hôpital Européen Georges Pompidou dans ses relations avec les structures de l'hôpital.

Ce groupe existe depuis 2002, le groupe tient une réunion hebdomadaire dans le lieu et tient une permanence IP/H&I mensuelle au sein de cet établissement de santé. Cela lui a été proposé suite à la constance des services rendus à la collectivité. Il applique la 7^e tradition en participant à l'application d'une loi Française, celle de la démocratie sanitaire. Dans ce cadre il est sollicité régulièrement pour participer à des groupes de travail au sein de l'institution ou les serveurs du groupe présent donnent des avis en tant que citoyen, « membre responsable et productif de la société »

(cf Texte lu au début de chaque réunion).

Ils n'engagent que leur expérience des services publics au sens large en ce qui concerne la santé, ce qui est demandé par les établissements de santé en France. Cette solution a été trouvée car les établissements de santé reçoivent gratuitement les associations et que nos dons les embarrassent, ils ne savent pas ou entrer cela dans leur comptabilité. Cette participation se fait en appliquant les principes de bases suggérées pour réaliser des IP (respect des horaires, communication efficace et pragmatique, tenues correctes, et don de son expérience), « l'attrait, pas la réclame ». Conséquence directe, l'administration hospitalière de l'HEGP suggère pour la seconde fois de déposer un dossier d'agrément auprès du ministère de la santé.

Ce que cela apporte à NA dans son ensemble

- La possibilité d'ouvrir une réunion ou d'intervenir dans les établissements de soins Français, établissements ouverts ou fermés (Unité de soins en prison, hôpitaux psychiatriques, unités de sevrages) sur tout le territoire.
- Une meilleure visibilité et lisibilité de NA, cela facilitera l'obtention de rendez-vous pour toute les démarches d'IP.
- Cela fait de nous une Association « responsable et productive », interlocutrice, prête à tenir sa place dans la Société dans le respect de nos traditions.

Nos responsabilités

« Il (l'agrément) peut être suspendu ou retiré par cette même autorité si l'association cesse de remplir les conditions ou si elle ne respecte plus ses obligations. » (Texte tiré du site Internet du ministère de la santé)

Au niveau national

Nous ne sommes engagés que sur la base de ce que nous faisons : organiser des réunions.

Tant que nous organisons des réunions et que nous répondons aux critères évoqués (transparence de la gestion, indépendance, représentativité) NA répond à ses obligations.

Nous pouvons être sollicités pour des commissions et études en qualité d'Association Agrée. Nous pouvons y aller ou ne pas y aller. Nous pouvons dire que nous n'avons pas d'avis et que c'est l'avis de NA. Nous sommes responsables.

Au niveau local

Chaque groupe peut définir ses propres modalités de fonctionnement avec la structure qui l'héberge. La participation peut être sous la forme de celle suivie par le groupe de l'HEGP et déjà décrit précédemment.

Cette forme de participation permet l'application de notre seul message « transmettre le message au dépendant qui souffre encore », est en accord avec une suggestion de l'audit de 2003, qui était que les groupes devraient adopter une attitude d'ouverture auprès de la société. L'audit dépeignait une attitude souvent autarcique (replié sur soi).

Tous les groupes ouvrant un groupe dans un établissement de santé ne sont toutefois pas tenus aux mêmes obligations celle-ci dépendant de l'implication des serveurs, mais également des organisations qui accueillent.

Les autres possibilités

L'habilitation

Assez proche de l'agrément, la procédure d'habilitation s'en distingue néanmoins par ses aspects réglementaires et son degré de validation.

Principes

- Elle est distincte de la procédure réglementaire d'agrément qui constitue en quelque sorte un label officiel de reconnaissance de compétences d'une association, celle-ci satisfaisant d'une part aux textes législatifs ou réglementaires et d'autre part aux exigences et buts souhaités par tel ou tel Ministère dans le champ de ses attributions.

- De nombreuses activités liées au service public se réalisant avec le concours d'associations, il est normal de procéder à une vérification des activités en fonction des principes suivants : neutralité, intérêt général, caractère non lucratif, ouverture à tous, appréciation de la qualité.

Pour ce faire, certains Ministères ou services pratiquent à côté de la procédure d'agrément celle de l'habilitation, plus souple.

- Si l'agrément requiert dans certains domaines particuliers, tels le sport, les arts ou la santé un contrôle appuyé des services de l'État obligatoire du point de vue réglementaire, l'habilitation a, quant à elle, une portée moindre et fait l'objet de mesures plus simples que l'agrément.

- Ainsi, par exemple, au sein de l'Éducation Nationale, l'agrément est accordé au niveau national par le ministre pour les associations nationales, par le recteur pour les associations locales. L'agrément national vaut pour les structures locales affiliées. L'habilitation est accordée à un niveau "infra" pour des associations qui interviennent en appui dans le champ éducatif à titre complémentaire dans le respect des programmes et objectifs.

- Les décisions sont prises par le recteur après avis du conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAEECP).

- Attention à ne pas confondre les procédures d'agrément ou d'habilitation pour des associations et celles pour des personnes physiques, souhaitant intervenir à titre individuel.

Association reconnues d'utilité publique

Principe

Les associations reconnues d'utilité publique sont une catégorie d'associations ayant acquis un statut particulier, suite à une procédure d'accréditation.

Une mission d'intérêt général

Cette reconnaissance, accordée par décret en Conseil d'Etat, concerne les associations dont la mission d'intérêt général ou d'utilité publique s'étend aux domaines philanthropiques, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel ou concerne la qualité de la vie, l'environnement, la défense des sites et des monuments, la solidarité internationale.

Conditions requises

- Les conditions doivent en principe correspondre aux critères suivants :
- une pratique d'au moins trois ans comme association déclarée,
- la fourniture des comptes pendant cette période et un budget d'au moins 45 734,71 EUR
- l'adhésion d'au moins 200 membres,
- l'intervention sur un plan national,
- des statuts conformes au modèle approuvé par le Conseil d'Etat.

Procédure

La demande, accompagnée des statuts, doit être faite auprès du ministère de l'Intérieur. Celui-ci fait procéder, s'il y a lieu à l'instruction du dossier. Dans ce cas, la demande est transmise au Conseil d'Etat pour avis.

Capacité juridique

Les associations reconnues d'utilité publique peuvent recevoir, outre des dons manuels, des donations et des legs.

Au-delà de ses effets proprement juridiques, la reconnaissance d'utilité publique est perçue par le monde associatif comme un label conférant à l'association qui en bénéficie une légitimité particulière dans son domaine d'action.

La première conférence de service de NA Grande-Bretagne

se déroulera les **13, 14 et 15 février 2009**. Eh oui, la Saint Valentin tombe pile au milieu. Ça va ressembler à une convention, mais dont le sujet serait le service. Il y aura plein de coordinateurs inspirants, d'ateliers, et un spectacle épatant. Tous les membres de NA et chacun d'entre eux sont invités, quel que soit leur engagement dans le service.

Inscrivez vous sur le site <http://serviceconference.org.uk/> pour avoir des informations de première main sur cet événement unique.

11 ème
ÉTAPE

« Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, tel que nous le concevions, le priant seulement pour connaître sa volonté à notre égard et pour obtenir la force de l'exécuter. »

11 ème
TRADITION

« La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel au niveau des médias. »

11 ème
PRINCIPE DE SERVICE

« Les finances de NA doivent servir à réaliser notre but primordial et doivent être gérées de manière responsable. »

 **N'HÉSITEZ PAS À VOUS PRÉ-INSCRIRE !!!**

nom / last name _____
prénom / first name _____
adresse / address _____
ville / city _____
code postal / zip code _____
pays / country _____
téléphone / phone _____

12eme convention bilingue de NA région france
12th bilingual regional convention of narcotics anonymous france

pré-inscription / pre-registration

prix unique comprenant : convention / dîner / fête
flat price including : convention / dinner / party

30 € x = €
don pour le nouveau /
donation for the newcomer = €
total = €



Paris 21, 22, 23 novembre 2008

envoyer ce coupon et votre paiement par chèque (france uniquement)
à l'ordre de na convention ou par mandat postal avant le 15 novembre
2008 / send this coupon and your money order in Euros (no check!)
before november the 15 th 2008
NA convention 1 bis rue Gutenberg 93100 Montreuil France

INFORMATIONS

Si vous souhaitez faire figurer dans cette revue d'actualités mensuelle :

- des annonces de groupe : ouverture, fermeture, changement...
- des informations sur les conventions, les manifestations nationales, régionales...
- des appels à serviteurs en groupe ou dans les structures ; le calendrier des structures,
- votre expérience d'étape ou de service,

Merci de nous faire parvenir vos infos à **actualites@narcotiquesanonymes.org** **avant le 20 du mois** pour une parution en début de mois suivant. (Ces annonces seront conservées sur deux parutions)



Revue NA : 1 bis, rue Gutenberg
93100 Montreuil sous Bois

Tél. : 01 43 72 12 72

Site Internet : <http://www.narcotiquesanonymes.org>

E-mail : revuena@gmail.com